

Conseil Municipal du 28 mai 2015

PJ à la convocation :

- Ordre du jour
- PV séance du 30 avril 2015
- Informations SDEGM (Réseaux électriques et gaz)
- Règlement Intérieur pour le projet de Conseil Municipal des Jeunes / mails individuels

Le **vingt-huit mai** deux mil quinze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **21 mai** 2015, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BERNIER Marc.

Etaient présents : BERNIER Marc, LEFEUVRE Régis, MONNIER Solange, LETERME Yves, JEAN Julie, ADAM Sophie, DUCHENE Lucie, JANVIER Dominique, JUDON Patrice, LANGLAIS Linda, LOINARD Mickaël, POTTIER Isabelle, RAGOT Chantal, TROU Serge.

Absent(s) excusé(s) : DURAND Michel

Pouvoir(s) : - Michel DURAND a donné pouvoir à Mickaël LOINARD.

Secrétaire de séance : Dominique JANVIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 30 avril 2015.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 14 - Versement de la subvention d'équipement au BA /raccord EU des Tribunes Vestiaires
- 15 - 3^{ème} phase d'aménagement de la Maison de Santé : approbation des plans APD modifiés
- 16 - Notification de l'inscription au FiNESS de la Maison de Santé de Vaiges

Conseil Municipal de Jeunes

1) Présentation du projet

DCM 2015-05-28-01

Madame Sophie ADAM, désignée pour l'étude de ce projet expose :

- L'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «*Le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales*».
- Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal fixe la composition de ce comité consultatif pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.
- Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Aucun texte de nature législative ou réglementaire ne prévoit l'existence des Conseils Municipaux de Jeunes (CMJ), ni ne fixe les règles de fonctionnement et de désignation des Jeunes Conseillers.

Le CMJ est à la fois un lieu de réflexion, d'échange, de proposition et d'action, et sa principale mission est de proposer au Conseil Municipal des idées susceptibles d'améliorer la vie locale. Il

peut également être consulté par la municipalité sur un projet quelconque, ou être sollicité comme partenaire dans la réalisation de projets municipaux.

Le CMJ n'a qu'un rôle consultatif et la réalisation de ses projets dépend du vote du Conseil Municipal.

Véritable instance citoyenne, le CMJ participe à l'apprentissage de l'engagement individuel et collectif, ainsi que des valeurs démocratiques, et que ses objectifs sont les suivants :

- Permettre aux jeunes de découvrir le fonctionnement démocratique des institutions, pratiquer le civisme et la citoyenneté, intégrer les valeurs républicaines ;
- Permettre aux jeunes de participer à la vie locale par l'élaboration de projets collectifs, la préparation et la réalisation d'actions concrètes
- Permettre le dialogue entre les jeunes et les adultes et encourager le rapprochement entre les générations;
- Développer l'expression de la jeunesse et créer une passerelle entre les élus locaux et l'ensemble des jeunes « citoyens » de la commune;
- Permettre à la municipalité de mettre en oeuvre des projets cohérents en direction de la jeunesse.

Pour la suite de cette étude de CMJ, sont proposés :

- **La désignation d'un Comité de pilotage** (Maire + Sophie ADAM + Linda LANGLAIS + à compléter selon contacts à prendre),
- **Un projet de Règlement Intérieur du CMJ,**
- **Une réunion publique « Présentation du projet de création d'un CMJ » :**
 - **le Vendredi 19/06/2015 à 18h30 à la salle culturelle.**

A l'issue de cette concertation, le Conseil Municipal se prononcera, lors de sa séance de juin 2015, sur la création d'un Conseil Municipal des Jeunes de Vaiges.

Enregistrée en Préf le

non soumis à enregistrement en Préf

publiée le 12/06/2015

Opération 205

2) Parc des sports : Démolition des anciens vestiaires : Résultat de la mission de repérage d'amiante avant démolition

DCM 2015-05-28-02

Le rapport annoncé pour le 22 mai n'est pas réceptionné à ce jour (à 12h).

3) Implantation du terrain multisports

DCM 2015-05-28-03

En préalable au RV avec le Bureau d'aménagements TECAM le jeudi 04 juin à 14h, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'implantation du terrain multisports.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, de l'implantation à l'emplacement des actuels sanitaires (destinés à être démolis).

Enregistrée en Préf le

non soumis à enregistrement en Préf

publiée le 12/06/2015

Opération 176 / Tribunes - Vestiaires - Club House

4) Tribunes - Vestiaires - Club House :

4a) Avenant n° 2 / lot 1 - BERTHE /Maçonnerie

DCM 2015-05-28-04a

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la signature (dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics –cf alinéa 1° de la délibération n° 2014-04-09-06- de l'avenant n° 2 au marché initial, passé avec l'entreprise BERTHE (Ste Suzanne) pour le lot 1 « Gros œuvre », contractualisant les modifications de prestations conformément à la demande de la maîtrise d'ouvrage.

Le montant de marché passé avec l'entreprise BERTHE est donc modifié comme suit :

	H.T.	T.T.C.
Montant initial	125 557,70 €	150 669,24 €
Avenant n° 1 (+ 2,42 %)	+ 3 034,50 €	+ 3 641,40 €
<i>Avenant n° 2 (- 0,80 %)</i>	<i>- 1 005,17 €</i>	<i>- 1 206,20 €</i>
Total marché	127 587,03 €	153 104,44 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte et valide la modification de marché telle qu'exposée ci-dessus.

Enregistrée en Préf le 03/06/2015

publiée le 12/06/2015

4b) Avenant n° 1 / lot 6 - CHABRUN-VANNIER /Menuis. Intérieures - Cloisons sèches

DCM 2015-05-28-04b

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la signature (dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics –cf alinéa 1° de la délibération n° 2014-04-09-06- de l'avenant n° 1 au marché initial, passé avec les entreprises CHABRUN et VANNIER (Montsûrs) pour le lot 6 « Menuiseries intérieures et Cloisons sèches », contractualisant les modifications de prestations conformément à la demande de la maîtrise d'ouvrage.

Le montant de marché passé est donc modifié comme suit :

	H.T.	T.T.C.
Montant initial	33 180,14 €	39 816,17 €
<i>Avenant n° 1 (- 4,85 %)</i>	<i>- 1 607,49 €</i>	<i>- 1 928,99 €</i>
Total marché	31 572,65 €	37 887,18 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte et valide la modification de marché telle qu'exposée ci-dessus.

Enregistrée en Préf le 03/06/2015

publiée le 12/06/2015

5) Tribunes - Vestiaires - Club House : compte -rendu de la réception des travaux

DCM 2015-05-28-05

Les opérations préalables à la réception des travaux ont eu lieu le 30 avril 2015.

4 lots (sur ont été réceptionnés sans réserves :

- lot 2 : charpente - bardage
- lot 3 : étanchéité
- lot 5 : serrurerie
- lot 9 : plomberie sanitaire

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la situation de ce dossier.

Enregistrée en Préf le

non soumis à enregistrement en Préf

publiée le 12/06/2015

Feu d'artifice

6) Désignation d'un représentant pour constat nettoyage et enlèvement des déchets d'artifice, et contrôle de la liste des personnes manipulant les articles pyrotechniques

DCM 2015-05-28-06

Par courrier en date du 24 avril 2015, donnant récépissé de la déclaration du spectacle pyrotechnique qui aura lieu le dimanche 09 août 2015 à Vaiges, les services de la Préfecture sollicite la désignation d'un représentant du Maire pour :

- contrôler la liste des personnes qui manipulent les articles pyrotechniques (liste à fournir par l'organisateur du spectacle, et à renvoyer par la Mairie en Préfecture après le spectacle),
- vérifier que le responsable du tir a procédé à un nettoyage et à l'enlèvement des déchets d'artifice.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte de ces prescriptions relatives à la sécurité,
- désigne M. Yves LETERME, représentant du Maire, et chargé du respect de ces prescriptions.

Enregistrée en Préf le 03/06/2015

publiée le 12/06/2015

Intercommunalité

7) Compétence « Réseaux et infrastructures de télécommunications »

DCM 2015-05-28-07

Par délibération n° 2015-04-30-13, le Conseil Municipal de Vaiges a approuvé le transfert à la Communauté de Communes des Coëvrons de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques telle que définie par l'article L.1425-1 du Code général des Collectivités Territoriales, et a autorisé cet EPCI à adhérer au syndicat mixte départemental compétent en matière de communications électroniques.

Au motif que cette délibération semble susceptible d'être remise en cause, Monsieur le Maire :

- rappelle l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2008 modifiant les statuts du SDEGM en prononçant l'adhésion des communes de l'ex SIEG et « **le transfert des compétences obligatoires définies à l'article 3-1 des dits statuts** ». Cet article 3-1 concerne uniquement les compétences obligatoires électricité et gaz. Le transfert des compétences optionnelles -objet de l'article 3-2 des statuts- n'est pas mentionné à l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2008, donc de fait, cet arrêté ne 'valide' aucun transfert de compétences optionnelles,
- rappelle d'autre part que la délibération en date du 28 février 2008, prise par le Conseil Municipal de Vaiges en préalable à ces nouveaux statuts du SDEGM, précisait : « ... **souhaite** transférer les compétences optionnelles suivantes : Eclairage Public, Réseaux et Infrastructures de Communications,
- rappelle les délibérations **spécifiques confiant expressément des compétences optionnelles** au SDEGM :
 - délibération du 25/09/2008 pour la compétence optionnelle « Eclairage Public »
 - délibération du 29/08/2013 pour la compétence optionnelle « Bornes véhicules Hybrides ».

En considération de ces différents actes et décisions, la compétence optionnelle désignée « Réseaux et Infrastructures de Communication » aux statuts du SDEGM, n'a jamais été, ni transférée au SDEGM par la Commune de Vaiges, ni actée pas tout autre autorité.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à prononcer sur la délibération n° 2015-04-30-13.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *confirme sa délibération n° 2015-04-30-13 décidant le transfert de la compétence en matière de Réseaux et Services Locaux de Communications Electroniques telle que définie à l'article L.1425-1 du CGCT.*

Enregistrée en Préf le 03/06/2015

publiée le 12/06/2015

8) SDEGM : bilan au 31/12/2014 sur patrimoines (électrique et gaz) et état des travaux réalisés de 2008 à 2013

DCM 2015-05-28-08

Documents d'informations annexés à la convocation de la séance.

Divers

9) Décision relatives aux embauches sur le service « espaces verts » / saison été 2015

DCM 2015-05-28-09

Suite à la réception de diverses demandes d'embauches, et considérant les disponibilités de personnel, il n'y aura pas d'embauche de jeunes cet été.

10) Salles communales : demandes de mises à disposition gratuites

DCM 2015-05-28-10

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier sollicitant la mise à disposition gratuite de la salle culturelle.

Décision :

Considération la vocation sociale des activités proposées par le demandeur à la salle culturelle (activités intergénérationnelles à destination des familles), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les occupations de la salle culturelle comme exposées ci-dessous :

<i>Demandeurs</i>	<i>dates</i>	<i>durées</i>	<i>Objets de la demande</i>	<i>tarifs</i>	<i>Décision du Conseil Municipal</i>
Asso Corne Abondance -EVRON	Mercredi 8 juillet 2015	9h - 12h	Salle culturelle + installation 10 tables	61,20 €	gratuité
Asso Corne Abondance -EVRON	Mercredi 29 juillet 2015	9h - 12h	Salle culturelle + cuisine + installation 10 tables	96,90 €	gratuité

Enregistrée en Préf le 09/06/2015

publiée le 12/06/2015

11) Matériels communaux : demandes de mises à disposition gratuites

DCM 2015-05-28-11

Monsieur le Maire donne lecture de diverses demandes de prêts de matériels communaux.

Décision :

Considération le caractère culturel et l'intérêt général des manifestations et animations pour lesquelles ces prêts de matériels sont sollicités (fête communale de la commune de Saulges, spectacle « Fermes en Scène » à Vaiges), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les prêts de matériels communaux comme exposés ci-dessous :

<i>Demandeurs</i>	<i>dates</i>	<i>durées</i>	<i>Objets de la demande</i>	<i>tarifs</i>	<i>Décision du Conseil Municipal</i>
Association Tourisme et Patrimoine de Saulges	Dimanche 23 août 2015	1 journée	6 barrières métalliques	Non tarifé	gratuité
Spectacle Fermes en Scènes	Samedi 13 juin 2015	1 journée	34 tables 408 chaises	173,40 € 81,60 €	gratuité
Enregistrée en Préf le 09/06/2015			publiée le 12/06/0015		

12) Demande de modification de la dénomination d'un lieu-dit: avis du Conseil Municipal

DCM 2014-04-23-12

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de MMme MOTTIER, propriétaires au lieu-dit « La Hamardière » (ensemble terrain et bâti, cadastré ZB 16), sollicitant le changement de dénomination de ce lieu-dit en créant le nom de « **Le Pré aux traits** » au motif de problèmes renouvelés de confusions (courriers, livraisons, visites, etc...) avec les propriétés voisines portant le même nom.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *prend acte de cette demande et émet un avis favorable à ce changement de dénomination en créant le nom de lieu-dit « Le Pré aux Traits » ;*
- *dit que ce nouveau lieu-dit sera enregistré au fichier des voies, lieux-dits, et rues de la Commune ;*
- *précise que cette délibération sera transmise :*
 - > *aux demandeurs pour notification, à charge pour eux d'en informer les concessionnaires de réseaux (eau, électricité, téléphone, La Poste) ;*
 - > *au Service du Cadastre pour donner suite à cette demande de changement de dénomination de lieu-dit ;*
 - > *au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour mise à jour du plan d'intervention d'urgence.*

Enregistrée en Préf le 09/06/2015

publiée le 12/06/2015

Réforme des Communes Nouvelles

13) Compte-rendu des échanges avec les élus des communes intéressées par ce projet

DCM 2015-05-28-13

Monsieur le Maire rend compte des réunions des 11 mai à Vaiges et 22 mai à St Pierre sur Erve entre les Maires et Adjointes de communes limitrophes sur la création et les conditions de mises en place de communes nouvelles.

Une prochaine rencontre des Maires est prévue le mardi 02 juin à St Georges le Flécharde et sera suivie d'une réunion de l'ensemble des conseils municipaux le vendredi 05 juin à Saulges.

A l'issue de ces rencontres, les conseils municipaux seront invités à se prononcer sur la création commune(s) nouvelle(s) pour la fin du mois de juin.

Enregistrée en Préf le 09/06/2015

publiée le 12/06/2015

Budget

14) Versement de la subvention d'équipement au BA/raccord EU des Tribunes

Vestiaires, et conditions d'amortissement

DCM 2015-05-28-14

Monsieur le Maire la délibération n° 2014-12-18-08b confirmant la subvention d'équipement allouée par le Budget Général au Budget Annexe Assainissement pour les travaux raccords des Tribunes-Vestiaires du terrain des Sports au réseau de collecte des eaux usées = 10 886,31 €.

Décision :

Considérant les crédits inscrits à cet effet au Budget Général (article 2041642),

Considérant que le Budget annexe est éligible au FCTVA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le versement de la subvention d'équipement pour un montant de 10 886,31 € ;

- fixe les conditions d'amortissement de cette subvention comme suit :

objet = participation aux travaux de raccordement Eaux Usées des Tribunes-Vestiaires du Parc des sports,

montant de la subvention versée = 10 887 €,

durée d'amortissement = 3 ans à compter de N + 1 (N = année de versement de la subvention),

(soit montant annuel de 3 629 € à inscrire au Budget Général en amortissement),

Imputations comptables :

- recettes d'investissement : chapitre 040 / article 28041642

- dépenses de fonctionnement : chapitre 042 / article 6811.

Enregistrée en Préf le 09/06/2015

publiée le 12/06/2015

Maison de Santé Pluridisciplinaire

15) Adaptations d'aménagements : approbation des plans APD après modifications

DCM 2015-05-28-15

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2015-04-30-05 rendant compte de la rencontre organisée le 27 avril 2015 avec les professionnels de santé de l'équipe médicale de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Vaiges.

Il présente les plans modifiés afin de prendre en compte les adaptations d'aménagements sollicités par les professionnels de santé, et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces plans référencés APD 00 en date du 26/05/2015.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les plans présentés référencés ci-dessus ;

- confirme les délégations au Maire pour l'examen et l'approbation du DCE,

- confirme l'autorisation donnée au Maire pour le lancement de la procédure de consultation des entreprises en procédure adaptée afin de pouvoir commencer les travaux d'aménagements les plus urgents dès le mois de septembre 2015.

Enregistrée en Préf le 09/06/2015

publiée le 12/06/2015

16) Inscription au FiNESS de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Vaiges

DCM 2015-05-28-16

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal l'information relative à l'inscription de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Vaiges au Fichier National de Etablissements de Soins de Santé.

Réunions diverses et Commissions

Jeudi 04 juin 2015 à 14h00 : Commission d'appels d'offres / Opé 172 : ouverture des plis restructuration Parking Salle Polyvalente + Opé 205 : Démolition anciens vestiaires Football.

Jeudi 04 juin 2015 à 15h00 : Commission Aménagements communaux : Echanges avec le Bureau d'Etudes TECAM sur les orientations d'aménagements pour Opé 205 : abords Parc des Sports et Opé 194 : abords du plan d'eau et entrée de l'agglomération Route de Laval.

Vendredi 05 juin 2015 à 20h30 à Saulges : rencontre de conseils municipaux / échanges sur créations et conditions de mises en place des communes nouvelles.

Jeudi 11 juin 2015 à 14h00 : Commission d'appels d'offres / Opé 172 : Présentation du Rapport d'analyse des offres pour restructuration Parking Salle Polyvalente + démolition anciens vestiaires.

Vendredi 12 juin 2015 à 14h30 au Parc des Sports : Visite des installations par le Comité Régional de la FFF ;

Vendredi 12 juin 2015 à 18h30 à la salle culturelle : Comité de pilotage Conseil Municipal de Jeunes / présentation du projet et concertation des publics concernés (jeunes, parents, enseignants, associations)

Mardi 16 juin 2015 à 19h à la Mairie : Commission Affaires scolaires / Bilan année 2014-2015 et prépa année 2015-2016.

Mariages à officier :

→ **Le 04 juillet 2015 à 10h00 :**

mariage LEGRAND Pierre et PECULIER Sabrina -Le Grand Rocher.

Officier Etat Civil => Solange MONNIER

Assistant(e) => Serge TROU

→ **Le 11 juillet 2015 à 14h30 :**

mariage LEBON Stéphane et JUBIN Francine -3 Rue Robert-Glétron.

Officier Etat Civil => Julie JEAN

Assistant(e) => Linda LANGLAIS

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 00h30.

Le Secrétaire de séance,
Dominique JANVIER

Le Maire,
Marc BERNIER